

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 25 Octobre 2018

-Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mr Joseph-Marie EVRARD, absent excusé.

-Secrétaire de la séance :-Mr Daniel EVRARD

1) **Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 13 Septembre 2018**, Mr le Maire précise quelques points abordés ce jour - là :

- a. Un rappel sur **l'obligation d'élaguer** a été adressé aux personnes concernées.
- b. **Le Centre de Loisirs** prévu du 22 au 26 Octobre **n'a pu se faire** car il y avait trop peu d'enfants inscrits.
- c. Les repas servis à la cantine scolaire sont désormais « **Bio à 100%** » **en fruits et légumes** depuis le 1^{er} Octobre.
- d. Le **bac pour les cartons, revues...** placé sur le parking à proximité de la salle d'Activités est à disposition des habitants. Qu'ils en fassent bon usage !

2) **L'ordre du jour est relu :**

a) **Bilan du « Bistrot/Epicerie/Relais depuis son ouverture :**

Mr le Maire rappelle la signature d'un bail pour la location du local commercial d'une durée d'un an à compter du 28/11/2017, pour un loyer mensuel de 150 euros + charges électriques au profit de Mr Vincent Provence. Avec le Conseil Municipal, il regrette :

1. une **ouverture irrégulière** durant l'été, puis tardive (16h) depuis quelques semaines ;
2. un manque de communication et d'information auprès des habitants ;
3. des services qui ne durent pas dans le temps :-vente de légumes, de l'Indépendant,...
4. un site Internet trop général sans photos locales...

L'objectif de la Municipalité, par ce commerce de proximité, était de **dynamiser le centre du village et celui-ci n'est pas atteint**. Il est rappelé que le coût de la mise en service du commerce s'est élevé à plus de 57 000 euros.

Mr le Maire donne la parole à Mr Provence. Ce dernier justifie les horaires d'ouverture à cause d'une **faible fréquentation**. De cette manière, il diminue les charges électriques. Par ailleurs, de nombreux flyers ont été distribués pour informer la population des animations organisées et très peu de monde s'est déplacé. Heureusement que des personnes des villages voisins le font travailler. Il expose également ses **soucis pour obtenir le téléphone et Internet...**

Après débat, le Conseil Municipal souhaite une plus large ouverture du bistrot surtout en fin de semaine avec des services à la population définis et durables. Une meilleure concertation avec les autres commerces présents sur la commune est peut-être à trouver.

b) **Aménagement de l'espace public près de la mairie et réalisation d'un plateau pour la sécurité des élèves et des piétons à proximité de l'école :**

Mr Le Maire rappelle la décision prise lors de la réunion du 13 Septembre concernant ce projet 2019. Un avant-projet et un chiffrage des travaux ont été réalisés par le bureau d'études V2R. Les documents sont présentés à l'Assemblée. La proposition d'aménagement est de qualité avec un souci de sécurité. **Le coût est estimé à 144 900€ HT soit 173 880€ T T C**. Différents dossiers de subvention sont à déposer (OSMOC, FARDA, et Amendes de Police, DETR) pour espérer atteindre 80% d'aides. **Le reste à charge serait alors de 28 980€.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avant-projet pour 2019 et charge Mr le Maire de déposer les demandes de financement citées ci-dessus.

c) Défense Incendie : Mr le Maire présente le document d'arpentage réalisé le 17 Octobre par Ingéo pour l'emprise nécessaire à la mise en place de la citerne Incendie rue P Lefrançois . Une acquisition de 178 m2 sera nécessaire auprès de Mrs Canonne que Mr le Maire remercie d'avoir acceptés cette cession . Tous les frais seront à la charge de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr Le Maire à signer tous les documents qui seront établis pour cette acquisition de terrain.

d) Indemnité au nouveau percepteur : Après débat, le Conseil Municipal décide de demander le concours du nouveau receveur municipal, Mr Jean-François Heneman pour des prestations de conseil et de lui accorder l'indemnité correspondante.

e) Longueur de la voirie communale : Mr le Maire informe l'assemblée que la longueur officielle de la voirie communale est de 10 604 m. Après contrôle de sa part, elle est en réalité d'environ 15 900 m. Un tableau détaillant la longueur de chaque rue communale sera adressé à la Préfecture du Pas De Calais. Cette longueur de voirie intervient dans le calcul des dotations et celle-ci doit être fixée par délibération du Conseil Municipal.

f) Projet de City-Stade : Mr le Maire a reçu en présence de Mrs J Louis et J C Millamon le commercial de Renov'sport, entreprise spécialisée dans l'aménagement de City-stade. Le lieu d'implantation sur le petit terrain de football, a été présenté. Un devis détaillé est attendu. Ce second projet 2019 ne sera développé que si les aides sont importantes. Par ailleurs, Le Conseil Municipal accepte que **la seconde partie de ce terrain soit aménagée en terrains de pétanque** car les pratiquants sont nombreux le dimanche après-midi.

g) Acquisition de l'antenne à La Raiderie par TDF : Le bornage de l'emprise a été effectué le 18 Octobre. Le chemin d'accès à la parcelle a été repositionné car déplacé au fil des années. L'exploitant des parcelles voisines sera informé de cette remise en place. TDF demande l'achat de 430 m2. Le dossier sera clôturé pour la fin d'année.

h) Rénovation du mur d'enceinte de l'église par l'APRT : Mr le Maire présente le devis de l'APRT pour la 2ème phase de rénovation, le long de la rue des creuses. Celui-ci est accepté par le Conseil Municipal qui décide également de rénover la partie « ouest » côté place de l'église.

i) Questions diverses :

1. Demande de subvention par « Cœur Toujours » : elle est refusée par l'assemblée.
2. **Rémunérations des 2 agents recenseurs** : la dotation de l'INSEE étant de 1325€, il est décidé d'accorder à chacun des 2 agents 700€.
3. **Dépendance de Mr P DUVIVIER** : trois découpages de la parcelle sont présentés par Mr Le Maire. Le Conseil Municipal souhaite plutôt faire l'achat de la dépendance sur toute sa longueur. Une nouvelle entrevue avec Mr et Mme Duvivier se fera prochainement
4. **Vente d'une partie de la parcelle ZC N°20 (800 m2)** : Mr le Maire rappelle la décision de vendre une partie de cette parcelle. Finalement, 800m2 seront vendus au demandeur. IL est décidé que l'acquéreur prenne à sa charge les frais de bornage et de notaire.
5. **Acte notarié** : Un acte officiel a du être rédigé par Mre N Outtier, notaire à Lumbres, pour la cession à la commune de 4 petites parcelles situées rue des tilleuls par Mr A Sauvage. Cela avait permis l'élargissement de la rue.
6. Les travaux prévus à Watterdal pour améliorer l'écoulement des eaux de pluie seront réalisés avant la fin de l'année.

Le Maire, C TELLIER.